



Musique et Spoliations a besoin de vous pour développer ses projets, créer des bourses et encourager la recherche. D'avance nous vous remercions pour votre contribution.

FORMULAIRE D'ADHESION

Civilité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Adhère à l'association **Musique et Spoliations** pour l'année en cours :

A titre personnel Au titre de la société

Forme d'adhésion :

Membre Adhérent : 10€

Les frais d'adhésion annuels sont de 10€ néanmoins nous laissons la possibilité à nos aimables donateurs d'effectuer à titre de cotisation une donation d'un montant supérieur.

Membre Bienfaiteur : montant libre et supérieur à 50 euros/an.

Règlement :

Par paiement Paypal.

Par chèque : veuillez renvoyer le formulaire d'adhésion complété accompagné d'un chèque du montant choisi à l'ordre de « Association Musique et Spoliations » à l'adresse figurant en bas de la page.

Par virement : Merci d'indiquer votre nom comme référence de virement.

BANQUE NEUFLIZE OBC : IBAN : FR76 3078 8001 0008 8784 3000 116

BON A SAVOIR :

Les dons et frais d'adhésion à L'association Musique et Spoliations, Association reconnue d'utilité publique, ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66% du montant net dans la limite de 20% des revenus annuels imposables (art. 200 du CGI) et pour les entreprises, à une réduction d'impôt de 60% du montant net dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires hors taxe (article 238 bis du CGI).

L'association fera parvenir au donateur un reçu fiscal dans le mois suivant le don où l'acquittement des frais d'adhésion.

Par exemple :

Pour un particulier, une cotisation de 50 euros génère une réduction de 33 euros de l'impôt sur le revenu, soit une dépense nette de 17 euros.

Pour une entreprise, une cotisation de 50 euros génère à une réduction de 30 euros de l'impôt sur les sociétés, soit une dépense nette de 20 euros.

L'adhésion est valable un an du 1er janvier au 31 décembre. Toute adhésion effectuée entre le 1er septembre et le 31 décembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

Paris, le

Signature